

RÈGLES "TORARANDO"

document "A"

Le "TORARANDO" est un événement sportif non compétitif, ouvert à tous, dans un esprit de convivialité et dédié aux passionnés de VTT et de montagne.

L'événement vise à améliorer l'expérience du vélo de montagne dans le magnifique environnement alpin et méditerranéen des Alpes liguriennes.

-MANIFESTATION-

L'événement s'inspire du cyclisme "Audax" et retravaille la formule.

Lors de ces événements, les participants font face à de longs voyages, en passant par des points de contrôle prédéterminés distants de plusieurs dizaines de kilomètres.

Le but est de compléter l'itinéraire et l'ordre d'arrivée est sans importance; l'expérience vécue en groupe ou seule est la vraie récompense.

Le «TORARANDO '» n'est donc pas une course et nécessite seulement de parcourir l'itinéraire indiqué, en collectant les marques de pointage aux points de contrôle en cours de route comme preuve du passage effectif.

La collection de poinçons n'a aucune valeur concurrentielle et se veut exclusivement un élément de l'esprit d'aventure que poursuit l'événement.

-INSCRIPTION-

La participation est ouverte à tous les bikers, enregistrés et non enregistrés, avec des vélos de type VTT ou Vélo électrique.

Tous les cyclistes sont admis, à jour de l'adhésion de la FFC ou d'un organisme de promotion du sport reconnu par cette fédération.

Les cyclistes qui n'ont pas de carte parmi celles indiquées peuvent toujours participer à l'événement en présentant un certificat médical valide (avec une date pas plus tôt que 12 mois), certifiant l'état de forme physique pour la pratique du sport de compétition ou non-compétitive.

Les mineurs sont également admis à participer sur autorisation des parents et après avoir rempli le document "D" joint au règlement.

Les participants inscrits auprès de fédérations étrangères doivent envoyer une copie du numéro de membre du club de sport auquel ils appartiennent, valable pour 2019, ou, conformément à la loi italienne sur la sécurité dans le sport, les participants non inscrits doivent l'envoyer au moment de l'inscription. L'enregistrement du modèle de santé, préparé par l'organisation et disponible ici (certificat médical) dûment complété, signé et tamponné par le médecin, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays.

-PARTICIPATION-

Tous les participants recevront un plaque de reconnaissance à apposer sur le guidon et un road book.

En cours de route, des points de contrôle vous permettront de placer des perforations (tampon encreur) sur votre carnet de route / table.

À l'arrivée, les différents timbres seront vérifiés et si le road-book est validé, le certificat "Finisseur" sera remis au participant.

-ITINÉRAIRE-

Le parcours part de la place devant le refuge «Gola di Gouta».

Il traverse les villes de Colla Scarassan, Passo Muratone, Saorge (F), La Brigue (F), Colla Sanson, Caserne de Cima Marta, Cima della La Valette, le Passo dell'Incisa, les prés du Toraggio se terminant à Pigna.

L'itinéraire se développe sur les territoires italien et français.

Il se développe principalement dans le secteur hors route, avec l'utilisation de chemins de terre, de pistes à voie unique et de pistes forestières.

Il y aura aussi des transitions sur la route pavée.

Lors du passage sur des routes nationales / provinciales, les participants sont tenus de se comporter et de se conformer au code de la route.

L'itinéraire sera signalé si nécessaire.

Le niveau de difficulté de l'itinéraire est déterminé par les caractéristiques de l'itinéraire et des lieux traversés, ainsi que par les capacités techniques relatives requises, et peut être qualifié de difficile.

Le niveau requis pour chaque participant est moyen à élevé.

Il est rappelé aux participants que, le long du chemin, il n'y a aucune présence des employés de l'organisation. L'autosuffisance et la capacité de déterminer ses capacités en matière d'effort physique et de technique de conduite à vélo sont donc fondamentales.

Le "carnet de route" fourni à chaque participant indiquera l'itinéraire, l'évolution de l'altitude, les points les plus difficiles et les points d'approvisionnement en eau, en plus des informations principales en cas d'urgence.

- EQUIPEMENT PERSONNEL -

Chaque participant doit être autonome en ce qui concerne l'élevage, l'hydratation et les réparations éventuelles du vélo. Chaque participant doit également apporter un petit pansement et une trousse d'urgence comprenant un sifflet, une couverture isothermique et un téléphone portable.

Les participants utilisant un vélo électrique doivent prendre en compte l'autonomie de leur batterie en ce qui concerne la longueur et la variation de l'altitude du parcours.

- OBLIGATIONS ET PRÉCAUTIONS-

Chaque participant est tenu de porter un casque et des gants.

Il est fortement recommandé d'utiliser des lunettes ou un masque, des genouillères, des coudières et une protection dorsale ou un sac à dos avec protection dorsale.

Toute sortie de l'itinéraire indiqué est interdite, à l'exception de l'abandon de la course.

Dans ce cas, il est obligatoire de signaler rapidement l'abandon en envoyant un message au numéro de téléphone indiqué sur le road book, en attendant et en

alertant la fermeture de la piste.

Il est également obligatoire de retirer immédiatement la table personnalisée et, si vous le pouvez, de vous rendre à votre arrivée par d'autres routes indiquées sur le road book.

-RESPONSABILITE'-

Comme indiqué dans le document "B" (Clause de non-responsabilité), chaque participant à la manifestation est responsable envers lui-même et les autres participants.

Chaque participant à la manifestation est conscient de ses propres capacités et des limites de la conduite d'une bicyclette, de sa forme physique et de ses capacités motrices, ainsi que de ses compétences spécifiques en matière de technique et de conduite à bicyclette dans les véhicules tout-terrain. son voyage.

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas d'accident, de perte ou d'autres faits de nature intentionnelle chez le participant, étant donné qu'il est informé de ce qui est mentionné dans le présent règlement et a accepté de sa propre initiative de participer à la manifestation. après avoir soumis et joint sa documentation concernant l'état physique de la pratique sportive.

En tant que tour écologique non compétitif, l'événement aura lieu à un rythme contrôlé.

Le groupe cycliste sera précédé du prédécesseur qui ne pourra en aucun cas être doublé par des cyclistes, sous peine de disqualification immédiate.

Au moment de l'inscription, chaque participant accepte de renoncer à toute action en responsabilité ou recours contre l'organisateur et la personne responsable de la manifestation découlant de sa participation.

Au moment de son inscription, le participant déclare connaître les caractéristiques de l'événement, qu'il est donc physiquement apte à y participer, pour permettre le traitement de ses données en vertu du décret législatif 196/2003 et avoir pris connaissance du présent règlement. accepte pleinement.